



Service départemental
de communication interministérielle
de la Corrèze

Tulle, le 26 septembre 2018

INVITATION - PRESSE



Programme « Action Cœur de Ville » : signature des conventions-cadre entre l'État et les villes de Brive et de Tulle

En mars 2018, le ministre de la Cohésion des territoires a dévoilé les 222 villes de taille moyenne retenues dans le programme « Action Cœur de Ville », dont l'objet est la revitalisation des centres-villes. Parmi ces dernières, figurent Tulle et Brive pour la Corrèze.

Des comités de projets, composés de représentants de l'État, des communes concernées, du conseil départemental, du conseil régional Nouvelle-Aquitaine, de la Caisse des dépôts et consignations (CDC), du groupe Action Logement, de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) et de l'Établissement public foncier Nouvelle-Aquitaine, ont été lancés en avril 2018.

Deux conventions-cadre pour Tulle et Brive sont le fruit des travaux de ces comités de projet.

Frédéric Veau, préfet de la Corrèze, signera les conventions des villes de Brive et de Tulle :

Vendredi 28 septembre 2018

Pour Brive : à 11 heures, salle du conseil municipal

Pour Tulle : à 15 heures, salle du conseil municipal.

Contact presse

Isabelle POUGEADE

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

isabelle.pougeade@correze.gouv.fr

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex. ☎ Standard : 05.55.20.55.20 – Télécopie : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>



Facebook



Twitter